

Le 26 janvier 2019

**COMMUNIQUÉ AUREF
SUR LES DROITS D'INSCRIPTION DIFFERENCIÉS (« BIENVENUE EN FRANCE »)**

L'AUREF réaffirme son attachement à l'amélioration de la qualité de l'accueil des étudiant.es internationaux/nales, en vue de mieux les renseigner, de mieux les accompagner dans leurs démarches et leur installation, de répondre aux besoins spécifiques liés à leur situation.

Elle regrette l'absence de concertation préalable des réseaux de chef.fes d'établissement et le fait que les mesures du plan « Bienvenue en France » aient été portées à la connaissance de tous, notamment via le site de Campus France, avant même d'avoir fait l'objet d'un décret.

L'AUREF :

- déplore le manque de clarté sur le sens réel de cette mesure : s'agit-il de compenser des décisions budgétaires défavorables, de mieux accueillir les étudiant.es étranger.es ou d'accroître l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français ? ;
- s'interroge sur l'absence de considération des conclusions du rapport de la Cour des comptes ainsi que sur le défaut d'étude d'impact de la mesure ;
- craint que, du fait des conditions de l'annonce de ces mesures, les effets d'éviction l'emportent sensiblement sur l'attraction attendue ;
- redoute que ces mesures attisent inutilement le débat sur la place de l'étranger hors Union européenne dans la société et dans les universités ;
- s'inquiète des conséquences pour la France et la francophonie tant en termes d'image, de contribution au développement, de capacité d'influence que d'intérêt économique.

En conséquence, l'AUREF se félicite que la Ministre ait accepté d'élargir le périmètre de la concertation enfin ouverte et souhaite :

- la clarification du sens de l'action que l'Etat entend mener ;
- la suspension de la mesure dans l'attente de la finalisation de la concertation engagée ;
- la mise en place d'une étude d'impact de l'augmentation des droits d'inscription ;
- la définition partagée de mesures financées à même d'accroître la qualité de l'accueil et de l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français.